

LEGENDE :

La limite **BLEU** représente la limite de alpage exploitable loué, au maximum.

La zone de retard de pâture « A » est représentée par le trait **VIOLET** La limite Sud de cette zone est le sentier menant au lac des Moutons.

La zone de retard de pâture « B » est représentée par le trait **ORANGE**. La limite Ouest de cette zone est le sentier menant au lac des Moutons.

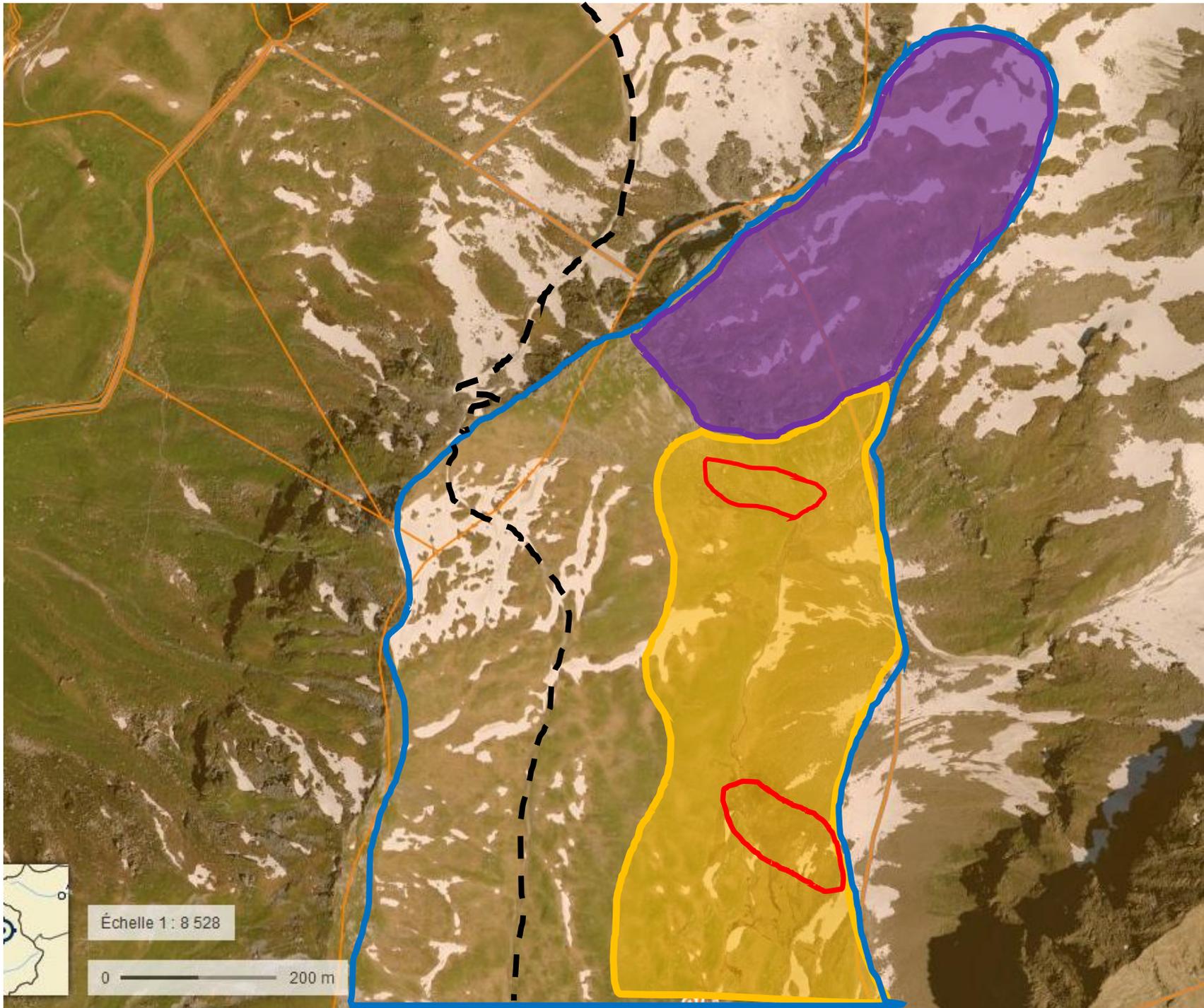
Les 3 zones d'exclusion de pâture liée au Pygamon des Alpes est représentée par le trait **ROUGE**

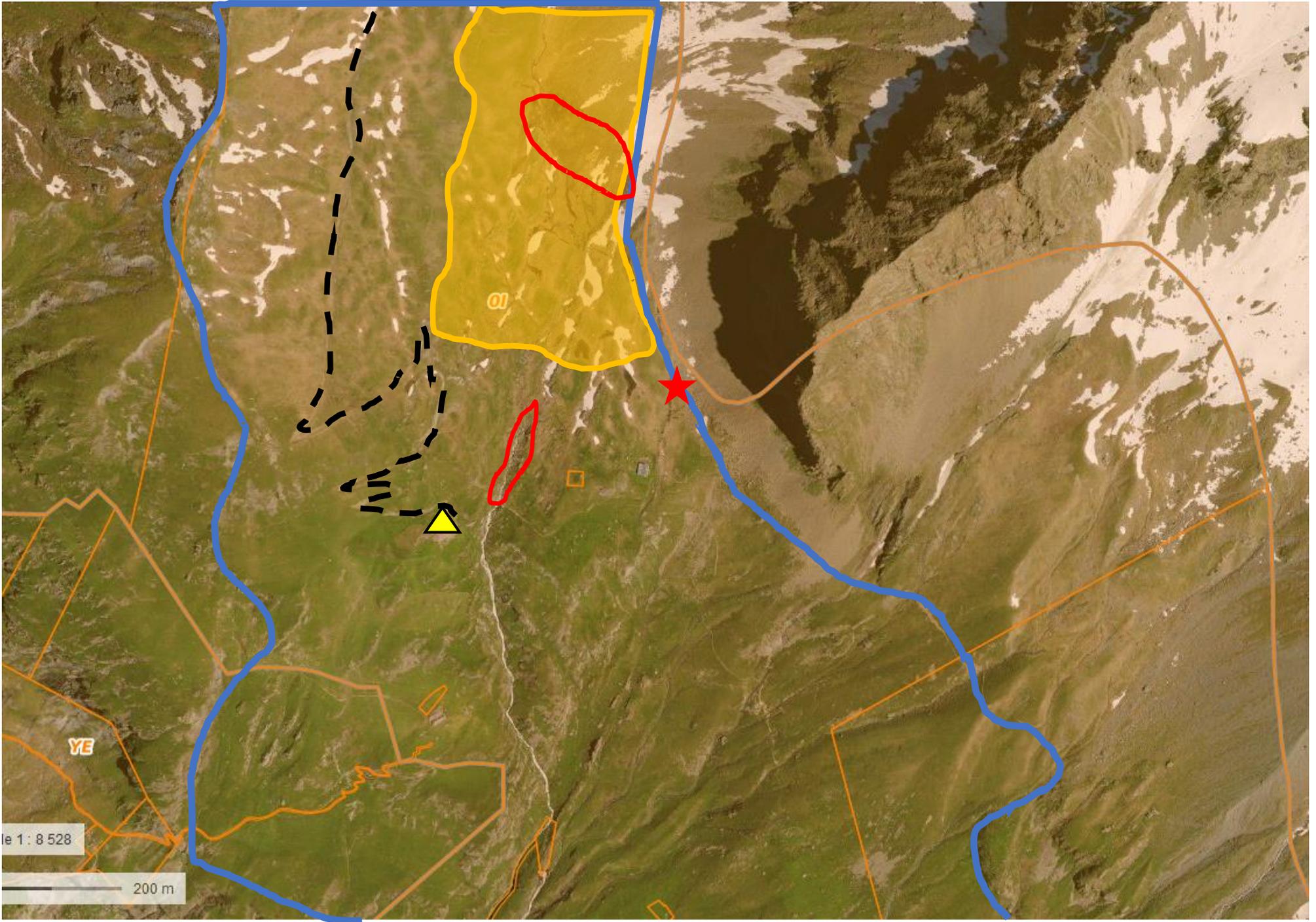
Le captage d'eau du refuge est localisé approximativement par : 

Le chalet et la halle de la Sévolière sont localisés par : 

La piste pastorale 4x4 est localisée sou le trait en turet noir : 

Les traits fins orange sont les limites parcellaires.







Échelle 1 : 8 528

01